

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Préfecture du Terr. de Belfort

11 OCT. 2004

Réunion du comité Syndical

du mercredi 06 octobre 2004

CS - 1. 08

Subvention Mutame.

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

La convention signée avec la Mutame vise à faire bénéficier les agents territoriaux et assimilés, qui souhaitent s'affilier, d'une couverture complémentaire pour les risques médicochirurgicaux.

Le SERTRID s'est engagé à s'acquitter d'une participation, sous forme de subvention, représentant 25 % des cotisations optionnelles statutaires des adhérents et leurs ayants droit.

Pour 2004, la subvention s'élève à 5 670 €, montant prévu au budget supplémentaire 2004.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à verser cette subvention à la Mutame.

Après avoir entendu les explications de M. le Président le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE le Président à verser cette subvention**

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 11 OCT. 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le

11 OCT. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT